

# Calendrier candidat Réunion - PARCOURSUP 2021

## Formulations et confirmation des vœux : la phase principale

Du 16 au 21 novembre	1 <sup>ère</sup> semaine de l'orientation
Fin du 1 <sup>er</sup> trimestre	Orientation active : recueil des intentions d'orientation des élèves de terminale et conseils de classe d'orientation
Le 21 décembre	Ouverture du site d'information : <a href="http://www.parcoursup.fr">www.parcoursup.fr</a> avec le moteur de recherche mis à jour
<b>Vacances scolaires Réunion 19 décembre au 24 janvier 2021</b>	
Du 22 au 27 février	2 <sup>ème</sup> semaine de l'orientation
Du 20 janvier au 11 mars 23h59 (2h59 - Réunion)	- Inscription des candidats sur le site - Formulation des vœux par les candidats
Du 20 janvier au 10 mai au plus tard	Demandes de dérogation de secteur pour les licences
<b>Vacances scolaires Réunion 6 au 21 mars 2021</b>	
Du 24 mars au 26 mars	Épreuves terminales des enseignements de spécialité
À partir du 3 avril	- Affichage de la progression de la saisie de la fiche avenir - Mise à disposition des bulletins aux élèves
Le 8 avril 23h59 (1h59- Réunion)	Date limite pour finaliser les dossiers (saisie de notes, projet de formation motivé...) et pour confirmer les vœux
<b>Vacances scolaires Réunion du 5 au 16 mai 2021</b>	
Le 17 mai 23h59 (1h59-Réunion)	Date limite de modification des sous-vœux pour les formations fonctionnant en vœux multiples - <b>dossier et classement unique</b>
À partir du 27 mai	Consultation de l'intégralité de la fiche Avenir par les élèves

## Processus d'admission en continu : la phase principale (27 mai au 16 juillet)

À partir du 27 mai	- Affichage des réponses des formations - Délai de réponse 5 jours (J+4) - Affichage des notifications de refus en filières sélectives
À partir du 28 mai	Mise en place du répondeur (activation facultative par le candidat) Phase d'accompagnement (individuel ou collectif) des candidats n'ayant eu que des réponses négatives, auprès des professeurs principaux, des PsyEn, pour les préparer à la phase complémentaire
À partir du 29 mai	Délai de réponse de 3 jours (J+2)
Du 29 juin au 1er juillet inclus	Point d'étape : confirmation par les candidats des vœux en attente à maintenir
Le 6 juillet	Résultats du baccalauréat 1 <sup>er</sup> groupe
<b>Vacances scolaires Réunion du 8 juillet au 15 août 2021</b>	
Date à venir	Résultats du baccalauréat 2 <sup>e</sup> groupe
Le 14 juillet	Dernières propositions aux candidats et archivage des vœux en attente
Le 16 juillet 23h59 (1h59 - Réunion)	Fin des réponses des candidats

## CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur)

À partir du 27 mai	Ouverture de droit au réexamen en CAES pour les candidats en situation de handicap, sportif de haut niveau, trouble de santé invalidant, situation sociale
Le 2 juillet	Ouverture de la CAES pour les candidats sans proposition

## La procédure complémentaire : la PC (17 juin au 16 septembre)

Le 16 Juin	Ouverture des inscriptions, saisie des vœux dans la PC (délai de 3 jours pour les réponses aux candidats)
Du 17 juillet au 17 août inclus	Période de suspension estivale des réponses des formations inscrites en PC (hors formations non sélectives sans oui-si)
Le 17 août	Date limite de réponse aux propositions suite à la Gestion de démissions reçues pendant la période estivale
À partir du 17 août	Passage du délai de réponse à 2 jours (J+1)
Le 16 août Le 1 <sup>er</sup> septembre	Rentrée scolaire à La Réunion Rentrée scolaire en métropole
Le 13 septembre 23h59 (1h59 - Réunion)	Fin de la formulation des vœux par les candidats
Le 15 septembre	Dernières propositions d'admission aux candidats
Le 16 septembre 23h59 (1h59 - Réunion)	Dernières réponses des candidats - fin de la PC

## Inscriptions administratives

Avant le 16 juillet 12h (14h - Réunion)	Limite d'inscription administrative (pour les propositions acceptées définitivement <b><u>jusqu'au 11 juillet inclus</u></b> )
Du 18 au 27 août 12h (14 h - Réunion)	Inscriptions administratives (pour les candidats ayant répondu «oui avec vœux en attente»)
Avant le 27 août	Limite d'inscription administrative (pour les propositions définitivement acceptées <b><u>entre le 12 juillet et le 22 août inclus</u></b> )
A partir du 23 août aux dates fixées par la formation (le plus tôt possible)	Inscriptions administratives pour les propositions acceptées <b><u>à partir du 23 août</u></b>

